



## Mon propriétaire ne fait rien !!!

Par **kiston**, le **03/02/2012** à **19:44**

Bonjour,

mon propriétaire ne fait rien si je ne participe pas activement et manuellement au divers travaux de réparation de mon logement.

gèle des canalisations , fuite d'eau par le toit quand il pleut et aucune isolations des murs.

mon logement est un chalet en bois de 22 m2 que je loue 300€ par mois. Je n'ai ni baille, ni état des lieux et subit un véritable chantage à l'expulsion dès que je lui parle.

quels sont mes droit??

Merci.

Par **ddloc**, le **03/02/2012** à **22:46**

comment se fait-il que vous n'avez pas de bail ?

est-ce que les paiements sont effectués en espèces ?

Si vous payez par chèque ou par virement, il y a des traces de votre paiement régulier de loyer et votre bail peut être reconnu de fait par un tribunal. Les conditions d'un bail de logement vide étant bien encadrées, vous bénéficierez donc de la protection normale d'un locataire.

Par **Marion2**, le **04/02/2012** à **11:53**

Il n'est absolument pas normal qu'il n'y ait pas de bail !!!

Téléphonez à l'ADIL (GRATUIT). Ce sont des juristes spécialisés qui vous répondront :

Je n'ai trouvé qu'une ADIL en Charente.

ADIL d'Angoulême : 05.45.93.94.95

Cordialement.

Par **ingrid58**, le **11/02/2012 à 18:18**

bonjour,

pour moi j'ai gros problème ,j'ai plus d'eau les canalisations sont gelé et le propriétaire depuis i semaine ne fat rien !!!! que faire je suis désespéré

merci pour votre réponse pour infos je suis de la Nièvre 58 de la charité sur Loire